



REGLEMENT PARTICULIER

Eco tournoi des 400 coups

DE MONTAUBAN

26 et 27 septembre 2026

- Art. 1. Le tournoi est référencé sous le numéro : N° **2600141**, et autorisé sous le numéro : **XXXX**
- Art. 2. Ce tournoi sera **labellisé ECOBAD**. Les actions en place seront détaillées dans la plaquette d'invitation et dans les supports de communication du club (site internet, Badnet,) et dans l'article 32 du présent règlement.
- Art. 3. Ce tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBAD (Règlement Général des compétitions), des règlements particuliers de la Ligue Occitanie et du règlement particulier ci-après.
- Art. 4. **Le Juge-Arbitre principal de la compétition est M. Laurent FERRAGUTI, il sera assisté d'au moins 2 Juges arbitres adjoints.** Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement. Le GEO principal est Tiphaine ORTIN et sera secondé par d'autres GEO dans les 2 salles.
- Art. 5. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa **licence compétition saison 2026-2027**. Sa licence devra être **validée (enregistrée et disponible dans Poona) au plus tard le 17 septembre 2026 à 12h00**. Tout joueur inscrit mais n'ayant pas sa licence à cette date pourra ne pas être retenu pour le tournoi.
- Art. 6. Ce tournoi de niveau national est ouvert à tout licencié FFBAD (toutes régions) de la **catégorie Senior des classements N2 à NC. Pour les catégories Junior, Cadet et Minime les joueurs sont acceptés uniquement lorsque leur classement est supérieur ou égal à D8 dans le tableau concerné.** Le classement officiel sera pris en compte au moment de la réalisation des tableaux.
- Pour les joueurs mineurs : Ils devront être accompagnés par un adulte responsable. L'émargement des parents ou représentants est obligatoire et, devront rester au sein des infrastructures durant toute la durée du tournoi.**
- Art. 7. Les tableaux organisés sont **Simple homme, Simple dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte** dans les séries qui pourront être regroupées en fonction du classement par points (Côte FFBad au 17/09/2026). Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes ou de problèmes d'organisation de nombre de terrain. En cas de dépassement du nombre maximum d'inscrits **350** personnes (volume indicatif), les joueurs seront automatiquement mis en liste d'attente par tableau. Les inscriptions seront retenues en tenant compte de la date d'inscription sur Badnet et du règlement complet de l'inscription (inscription + droits d'engagements). **Dans le cas de l'inscription d'une paire, c'est la date d'inscription du second joueur/joueuse qui servira de référence.**
- Art. 8. Rappel sur le scoring (cf/règles officielles du badminton 15 mai 2026).
-Match en 2 sets gagnants de 15 points. En cas d'égalité à 14/14, le côté ayant 2 points d'avance remporte le set. En cas de nouvelle égalité à 20/20, le côté qui marque le 21^{ème} point remporte le set.
-Les pauses ou le changement de côtés lors du 3^{ème} set se réaliseront à 8 points.
-Les temps de pauses à 8 points et en fin de set restent identiques (1' et 2').
- Art. 9. Chaque paire est inscrite dans la série correspondant au classement du meilleur joueur de la paire, et ceci dans le respect de l'art 3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.
Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
- Art. 10. **Chaque joueur ne peut s'inscrire que sur 1 seul tableau par jour.**
- Art. 11. Le tournoi se déroulera par **poules avec 2 sortants** puis en élimination directe. Dans la mesure du possible, les différentes séries seront constituées de 2 poules de 5, voire de poule unique si nécessaire, en fonction du nombre de joueurs inscrits et en accord avec le présent règlement. Des têtes de séries pourront être désignées par le GEO en charge de la compétition. Les séries convoquées au palais des sports pourront être amenées à jouer les phases finales au sein de la salle Multisports. **Les tableaux de simples et de mixtes seront joués le samedi, les doubles hommes et femmes seront joués le dimanche.** Cependant, si nécessaire pour respecter le nombre maximum de matches dans une journée, ou pour respecter un horaire convenable, les demi-finales et finales de certains tableaux de simple

pourront être reportées au dimanche. **Les joueurs devront être disponibles les 2 jours.** Les récompenses seront distribuées après la réalisation des finales et pour certaines en fin de journées.

- Art. 12. Le tournoi se déroulera sur 2 salles différentes mais sur une même zone géographique. Sur les 2 salles, le tournoi sera organisé avec le logiciel Badnet.
- Art. 13. La période des inscriptions est fixée du 17 août à 18h00 jusqu'au **samedi 12 Septembre 2026 à 13h**. Les tableaux seront constitués à compter de cette date ou avant si le nombre maximum de joueurs/joueuses est atteint. Les joueurs/euses seront mis sur liste d'attente une fois le tableau complet de leur catégorie.
- Art. 14. Le tirage au sort sera réalisé le 19/09/2026. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail des joueurs et clubs (via badnet) et disponible sur le site d'hébergement de la compétition (Badnet).

Cas particuliers des adhérents du club de Montauban : Les joueurs/joueuses du club auront la possibilité de s'inscrire via badnet du 3 au 16 août 2026 + inscription des partenaires hors-club à l'adresse suivante : montaubad.tournoi@gmail.com. Au-delà de cette date, la règle d'inscription générale prévaudra.

- Art. 15. Le montant des droits d'engagement est de **18 € par joueur pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux**. Le paiement en ligne sur Badnet à l'inscription est **obligatoire**. Bien que la validation automatique soit active, l'absence de paiement rendra l'inscription caduque. En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux sauf cas de force majeure prévu au règlement des compétitions. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.
- Art. 16. L'inscription au tournoi (par les différents clubs) doit se faire sur badnet **obligatoirement sur le site <http://www.badnet.org>**. Toute autre inscription (**papier ou internet**) ne sera pas prise en compte. Les inscriptions ne seront validées qu'après paiement des frais inhérents.
- Art. 17. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. Le volant officiel retenu en cas de litige est : **VINASTAR 99 (Série N)**

Ces volants seront en vente sur place auprès de notre partenaire.

- Art. 18. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il en juge la nécessité tout en respectant l'équité de tous les joueurs (ne doit pas avantager un joueur ou une paire). Pour les phases finales, et dans la limite des disponibilités des Officiels Techniques, les matchs pourront être arbitrés.
- Art. 19. Tout joueur doit se présenter sur le terrain dans une tenue de badminton conforme à la réglementation fédérale en vigueur, et avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.
- Art. 20. Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et le début du match suivant art.2.15 du RGC). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- Art. 21. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.
- Art. 22. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation. Dans le cas d'un nouveau partenaire, celui-ci devra être d'un niveau proche de celui qui a déclaré forfait au risque de faire évoluer le statut de la paire en liste d'attente. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail, le juge arbitre validera (ou non) cette demande.
- Art. 23. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au 19 septembre 2026 (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton.
- Art. 24. Les joueurs ne doivent pas quitter le gymnase. Cependant, tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque qui validera ou non sa demande. Si cela est accepté, il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match. Le fait d'aller se restaurer dans l'autre salle est autorisé sous réserve de le signaler à la table de marque
- Art. 25. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils seront visibles depuis l'application ebad.
- Art. 26. **Seuls auront accès au plateau de jeu** les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par joueur (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- Art. 27. Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) il sera considéré « Let » au 1^{er} service et « Faute » en cours de jeu.
- Art. 28. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

- Art. 29. Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club où dans toutes revues à vocation de mise en avant du club. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.
- Art. 30. L'utilisation des cigarettes électroniques est interdite dans les gymnases.
- Art. 31. Des mesures sanitaires et protocoles particuliers (Covid ou autres) pourront être prises afin de répondre aux demandes du gouvernement, de la préfecture ou de la mairie. Tous joueurs et tous spectateurs s'engagent à respecter le protocole mis en place par l'organisateur.
- Art. 32. L'organisation met en place pour ce tournoi un certain nombre d'actions éco-responsables pour inscrire l'événement dans une démarche de développement durable : partenaires solidaires, collecte de matériel usagé, recyclage des volants, récompenses éthiques et locales, le vélo et le train, transport en commun, communication dématérialisée, limitation et tri des déchets, ... Dans la mesure du possible, il est demandé aux participants de s'informer à ce sujet en amont de la compétition pour s'inscrire dans l'esprit de cette démarche éco-responsable.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation